

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° DBC 20211102-06

Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCOCommunauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

19

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

20

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 NOVEMBRE 2021 à 13H****Date de la convocation :** 27 octobre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 2 novembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrice BION, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT.

**Membres du Bureau ayant donné procuration :**

Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE

**Membres du Bureau excusés :** Rachel BOURNIER, Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ÉTUDES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU VÉLO  
DANS LA VALLÉE DE LA DORE  
PHASE 3**

**Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président**

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore Et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes n°20181220-32 du 12 décembre 2018 approuvant la candidature du Parc Naturel Régional (PNR) Livradois-Forez à l'appel à projet « Vélos et territoires » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes n°20190221-32 du 21 février 2019 approuvant la constitution d'un groupement de commande avec le PNR Livradois-Forez pour réaliser des études relatives au développement de la pratique du vélo dans la vallée de la Dore.

**Considérant** le Plan de paysage Vallée de la Dore et D906 du PNR Livradois-Forez approuvé en 2018, et notamment son action 1.1 Un itinéraire ambitieux « La Dore à vélo » ;

**Considérant** le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM, et notamment sa fiche-action B.5.1 Création d'un itinéraire cyclable PUY-GUILLAUME/THIERS/COURPIÈRE ;

Le rapporteur explique qu'en avril 2019, l'ADEME a retenu la candidature portée par le PNR Livradois-Forez dans le cadre de l'appel à projet « Vélos et territoire ».

Cette candidature a permis de réaliser des études relatives au développement de la pratique du vélo dans la vallée de la Dore, décomposées en 3 phases :

- Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic du niveau de « cyclabilité » du réseau routier ;
- Phase 2 : Élaboration d'un schéma directeur vélo dans la vallée de la Dore ;
- Phase 3, pilotée directement par TDM : Définition d'un programme pré-opérationnel avec chiffrage et phasage des travaux sur le secteur test de COURPIÈRE à PUY-GUILLAUME.

Le rapporteur précise que les grandes orientations approuvées par le Comité de Pilotage (CoPil) dédié à la Phase 3 sont :

- Retenir des parcours ne passant pas par le bourg de PASLIÈRES, le dénivelé ayant été jugé trop important ;
- Travailler en deux temps, sur des aménagements de court terme par marquage et jalonnement, et des aménagements de long terme par la création de voies cyclables dédiées sur certains segments.

Le CoPil a par ailleurs validé des fiches itinéraires précises accompagnées d'un chiffrage estimatif et d'un échéancier de mise en œuvre sur 12 ans.

Le rapport d'étude de la Phase 3 a été présenté aux conseillers municipaux des communes concernées lors de 3 réunions de secteur :

- 4 octobre 2021 : NOALHAT/PASLIÈRE/PUY-GUILLAUME ;
- 5 octobre 2021 : DORAT/PESCHADOIRES/THIERS ;
- 7 octobre 2021 : COURPIÈRE/NÉRONDE-SUR-DORE.

Les principales remarques émises lors de ces 3 réunions sont :

- éviter le traitement systématique en enrobé des itinéraires lorsqu'ils sont en site propre ou sur des voies partagées avec les engins agricoles, pour réduire l'imperméabilisation des sols, tout en tenant compte du confort d'usage et des coûts d'entretien des revêtements. L'enrobé est à privilégier sur les secteurs où le trafic cyclable risque d'être dense ;
- acquérir les parcelles de l'ancienne voie ferrées allant de PUY-GUILLAUME à THIERS en privilégiant les acquisitions amiables avant tout recours à l'expropriation, et traiter de la même manière tous les propriétaires concernés ;
- étudier la possibilité technique de réaliser un aménagement cyclable réversible sur l'emprise de la voie ferrée allant de NÉRONDE-SUR-DORE et COURPIÈRE.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la Phase 3 des études relatives au développement de la pratique du vélo dans la vallée de la Dore ;
- **Prend acte** des remarques émises par les conseillers municipaux lors des 3 réunions de secteur organisées en octobre 2021 ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 19

Membres représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

